Bois-d’Arcy (78) : La gardienne de prison prétend avoir trafiqué pour payer la PMA de sa compagne, une intervention pourtant remboursée par la sécurité sociale (MàJ)

19/03/2025 à 14h23



19/02/25

> *Bois-d’Arcy (78) : La gardienne de prison prétend avoir trafiqué pour payer la PMA de sa compagne, une intervention pourtant remboursée par la sécurité sociale (MàJ : elle revient sur l'affaire deux ans plus tard) https://t.co/Omcmlm8qL3 pic.twitter.com/4LEBSBNFni*
>
> *— Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche) March 19, 2025*

27/12/22

Incroyable procès ce mercredi 21 décembre, au tribunal de Versailles. Cinq hommes et deux femmes ont comparu pour un trafic organisé à la prison de Bois-d'Arcy (Yvelines).

(…)

Courant septembre, l'ordre est donné de mettre fin aux agissements de la fameuse gardienne.

Il est temps car son nom commence à bien tourner dans d'autres prisons. « Si vous voulez poser des affaires et que vous allez à Bois-d'Arcy, faut la voir », conseillent les arrivants de la maison d'arrêt des Yvelines, à ceux d'**Osny** (Val-d'Oise – dép. 95).

Elle est aussi pointée du doigt par ses propres collègues. Car dans le dossier, on trouve des dénonciations calomnieuses faites contre des agents. Juste pour nuire ou détourner l'attention.

On trouve aussi cet événement : elle a ouvert une cellule à un détenu pour lui permettre de régler ses comptes avec un autre.

Pour payer la PMA de sa compagne, gardienne à la centrale de Poissy

La jeune femme vit en couple avec une autre surveillante pénitentiaire, affectée à la centrale de Poissy. Elle est aussi arrêtée. Ainsi que les détenus et livreurs impliqués.

Aux juges, toutes les deux vont raconter avoir basculé pour atteindre un objectif : avoir assez d'argent pour s'offrir une PMA et avoir un enfant.

L'enquête va toutefois démontrer que ce projet va rapidement prendre l'eau. Tout simplement parce que celle qui doit

bénéficier de la PMA a obtenu un certificat de complaisance de son médecin. Une attestation qui va lui ouvrir une prise en charge complète par la Sécurité sociale.

L’argent, près de 4 000 euros, va donc servir aux besoins quotidiens du couple : aller se faire les ongles, acheter un ordinateur, un téléphone… et même un aspirateur.

(…)

actu.fr